

Le 8 mars 2022



EN ACTION DANS LES MANIFESTATIONS
POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS, CONTRE
LE HARCELEMENT, LES DISCRIMINATIONS ET
LES VIOLENCES FAITES À TOUTES ET TOUS !



La **CGT** appelle les salarié.e.s à se mobiliser et à s'emparer de la journée mondiale de luttes pour les droits des femmes, afin de porter les revendications pour une société égalitaire, plus respectueuse et plus protectrice des personnes quelles que soient leurs origines, leurs genres et leurs orientations sexuelles. Les droits acquis du passé et leurs nécessaires évolutions ne seront que le fruit du combat qui doit se poursuivre pour les faire respecter et les améliorer. **La lutte pour les droits des femmes est aussi un combat d'hommes, c'est l'affaire de toutes et de tous !** Trop nombreux sont les lieux de travail où les femmes, le LGBT+ vivent encore diverses discriminations et violences inacceptables à leur rencontre : discrimination à l'embauche, violences sexistes et sexuelles, freins à leurs évolutions professionnelles, harcèlements de la part de leur hiérarchie et/ou de leurs collègues ...etc.

IL FAUT SE SAISIR DES DISPOSITIFS DÉJÀ EXISTANTS ET LES AMÉLIORER

Depuis janvier 2019 dans toute entreprise et établissement privé employant au moins 250 salarié.e.s, l'employeur doit désigner

un.e référent.e harcèlement

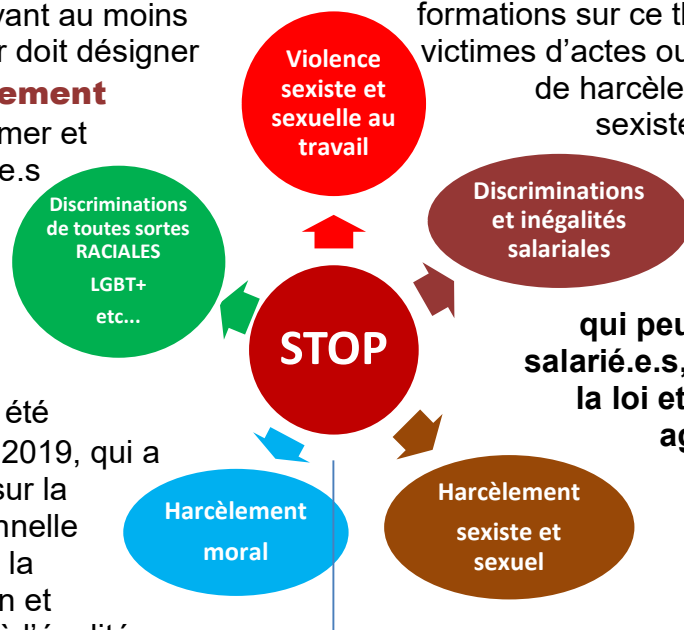
Chargé.e d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié.e.s en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et discriminatoires.

Dans la Fonction Publique,

Le référent.e égalité a été mis en place en novembre 2019, qui a pour mission l'information sur la politique d'égalité professionnelle menée par l'établissement, la réalisation de sensibilisation et de conseil des personnels à l'égalité

professionnelle, l'organisation et le suivi des formations sur ce thème et l'orientation des victimes d'actes ou de violences sexuelles, de harcèlements ou d'agissements sexistes ou de discriminations.

LA CGT a des représentant.e.s dans les entreprises, les établissements qui peuvent accompagner les salarié.e.s, afin de faire respecter la loi et leurs droits, cela pour agir à leurs côtés contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les inégalités de traitements au travail



Le 8 mars, toutes et tous dans la rue pour obtenir l'égalité et de nouveaux droits pour les femmes et pour tous, contre les discriminations, violences faites aux femmes et aux salarié.e.s.

Rassemblement à Pau

16h00 PLACE ROYALE